

## FONDS DES ARTS | Documents obligatoires

### **Artiste**

- ✓ Preuve de résidence permanente (dernier bulletin scolaire ou relevé de notes, permis de conduire, compte de taxes ou facture d'électricité, etc.);
- ✓ Lettre d'appui au projet de la part d'une personne significative dans le cheminement artistique du candidat. La personne choisie doit témoigner de l'engagement, des compétences et du potentiel du jeune artiste dans son domaine (ex: un mentor ou un artiste professionnel, un responsable d'organisme culturel, un membre du jury d'un concours, etc.);
- ✓ Vidéos ou photos démontrant les compétences artistiques et la créativité de l'artiste;
- ✓ Tout autre document jugé pertinent.

### **Collectif d'artistes**

- ✓ Une liste des membres détaillant l'âge, l'adresse permanente des membres ainsi que leur statut (relève ou professionnel);
  - **Relève** - artiste âgé de 15 à 29 ans en début de carrière professionnelle ou en période d'exploration et de structuration de leur pratique artistique sans statut professionnel établi. Aucun âge minimal requis pour les disciplines de la danse et de la musique.
  - **Professionnel** - artiste de 29 ans et moins ayant une pratique établie, souhaitant approfondir ou développer davantage leur démarche artistique.
- ✓ Lettre d'appui au projet de la part d'une personne significative dans le cheminement artistique du candidat. La personne choisie doit témoigner de l'engagement, des compétences et du potentiel du jeune artiste dans son domaine (ex: un mentor ou un artiste professionnel, un responsable d'organisme culturel, un membre du jury d'un concours, etc.);
- ✓ Vidéo ou photo démontrant les compétences artistiques et la créativité du collectif;
- ✓ Tout autre document jugé pertinent.

### **Organisme**

- ✓ Résolution du C.A. autorisant le répondant à déposer la demande au nom de l'organisme;
- ✓ Lettre d'appui au projet de partenaires, collaborateurs ou figures influentes qui témoignent de la pertinence et de l'impact du projet (ex: partenaires financiers, autres organismes culturels, artistes professionnels, expert du milieu, etc.);
- ✓ S'il y a lieu, une liste des artistes professionnels impliqués dans le projet détaillant le nom, la fonction, le taux horaire et le nombre d'heures prévus;
- ✓ Tout autre document jugé pertinent.